



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

## **Exercice 2022**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	16
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	16
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	16
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	17
2.1.	Modalités de tarifification.....	17
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	19
2.3.	Recettes .....	20
3.	Indicateurs de performance.....	21
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	21
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	23
3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	24
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 25	
4.	Financement des investissements .....	26
4.1.	Montants financiers .....	26
4.2.	Etat de la dette du service.....	26
4.3.	Amortissements .....	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	26
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	29
	ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	30

# 1. Caractérisation technique du service

## *1.1. Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA SEILLE AVAL

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Communes adhérentes au Syndicat : BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, GOIN, LIEHON, LORRY-MARDIGNY, ORNY, PAGNY les GOIN, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY en SAULNOIS, TRAGNY, SOLGNE, VERNY, VIGNY

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : fin 2005  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2021  Non

## *1.2. Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2021*
- Date de fin de contrat initial : *31/12/2028*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2028*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : *1*  
*1 – Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre de la concession (système d'assainissement de Saily à Châtel et de Secourt)*

*Nature exacte de la mission du prestataire : affermage : curage, dépollution, gestion clientèle, assainissement autonome, traitement ou/et évacuation des boues, assistance technique, astreintes, collecte des eaux usées.*

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

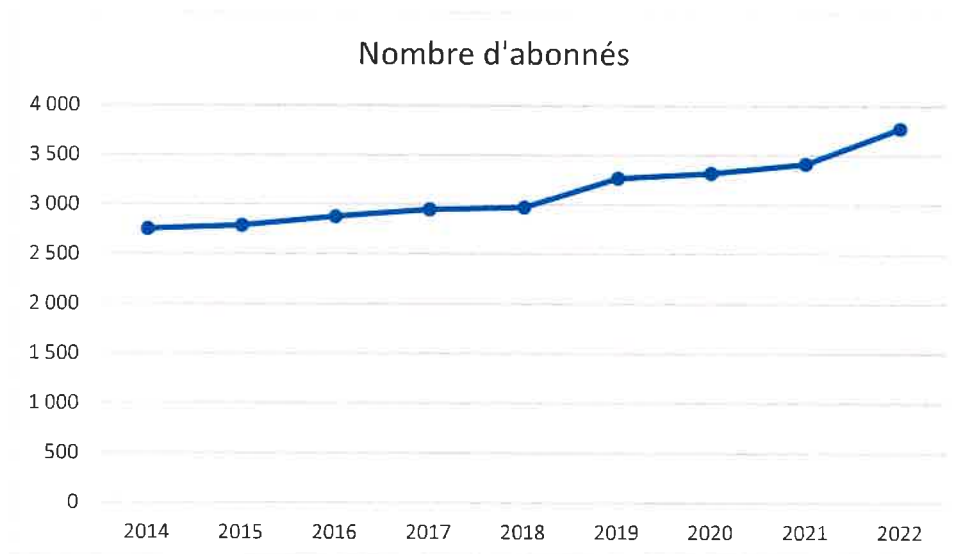
Le service public d'assainissement collectif dessert 9 415 habitants au 31/12/2022 (9 297 au 31/12/2021).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 771 abonnés au 31/12/2022 (3 413 au 31/12/2021).



La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'habitants desservis 31/12/21	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'habitants desservis 31/12/22	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en % (abonnés)
BUCHY	98	-	96	43	-
CHEMINOT	788	324	826	321	-0,9%
CHERISEY	304	123	297	125	1,6%
GOIN	339	141	341	143	1,4%
LIEHON	119	-	123	61	-
LORRY-MARDIGNY	667	252	674	260	-
ORNY	361	174	360	176	1,1%
PAGNY LES GOIN	236	89	232	86	-3,4%
POMMERIEUX	708	313	708	321	2,6%
POURNOY-LA-GRASSE	680	302	715	302	0,0%
SAILLY-ACHATEL	297	-	301	116	-
SAINT-JURE	293	107	290	105	-1,9%
SECOURT	204	-	205	79	-
SILLEGNY	499	256	558	256	0,0%
SILLY EN SAUNOIS	34	-	35	20	-
SOLGNE	1 175	463	1 176	469	1,3%
TRAGNY	96		94		
VERNY	2 018	719	1 996	733	1,9%
VIGNY	381	150	388	155	3,3%
<b>Total</b>	<b>9 297</b>	<b>3 413</b>	<b>9 415</b>	<b>3 771</b>	<b>10,5%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 771.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 45,26 abonnés/km au 31/12/2022. (40,97 abonnés/km au 31/12/2021).

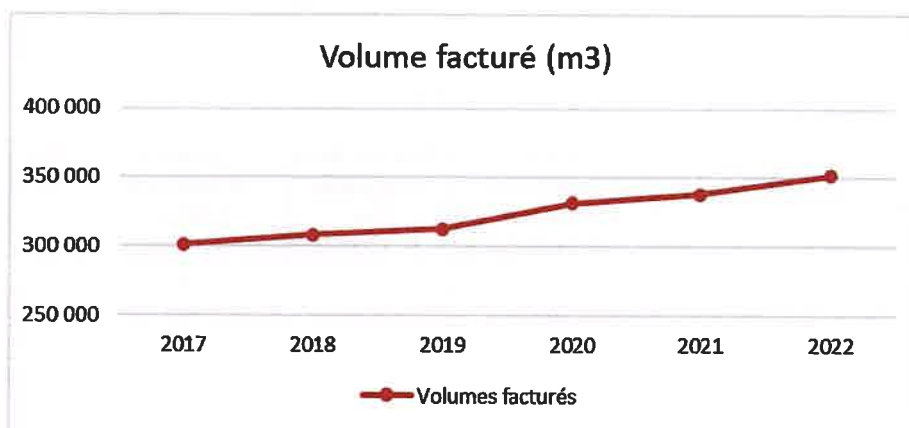
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,50 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,68 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	338 051	351 946	4,1 %
Abonnés non domestiques	-	-	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>338 051</b>	<b>351 946</b>	<b>4,1 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### **1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 48,783 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26,439 km de réseau séparatif d'eaux usées gravitaire hors branchements,
- 8,093 km de réseau séparatif d'eaux usées en refoulement

soit un linéaire de collecte total de 83,315 km (83,315 km au 31/12/2021).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	POMMERIEUX	200 m3
Bassin d'orage	VERNY	235 m3
Bassin d'orage	STEP SOLGNE	310 m3

### **1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées**



Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : rhizostep de Vigny**  
Code Sandre de la station : 025771502056

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/05/2011									
Commune d'implantation		VIGNY (57715)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		550									
Nombre d'abonnés raccordés		155									
Nombre d'habitants raccordés		388									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		170									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de février 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE VIGNY							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
Pt	4	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	40							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Non	3	97,5	8	97,6	2	98,6	0,8	98,6	2	67,2

**STEU N°2 : Saint Jure / Système d'épuration par percolation**  
Code Sandre de la station : 025761701821

<b>Caractéristiques générales</b>												
Filtère de traitement (cf. annexe)			Infiltration par percolation									
Date de mise en service			30/08/2008									
Commune d'implantation			SAINT-JURE (57617)									
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			483									
Nombre d'abonnés raccordés			105									
Nombre d'habitants raccordés			290									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			142									
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de VIGNY						
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
DCO	90				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
MES	30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL					<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK	10				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Bilan 1/1	Oui	8	98,3	53	94	6	98,7	49,6	38,7	6,4	35,4	



**.STEU N°3 : Station d'épuration de Solgne**  
Code Sandre de la station : 025765501296

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2000									
Commune d'implantation		SOLGNE (57655)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1 633									
Nombre d'abonnés raccordés		469									
Nombre d'habitants raccordés		1 176									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		580									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Moince							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75							
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75							
Pt	2	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2022	Oui	3	97,5	11,7	96,9	2	98	3,8	91,1	0,5	88,2

**STEU N°4 : Rhizosphere de Cheminot**  
Code Sandre de la station : 025713701813

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		31/12/2007									
Commune d'implantation		CHEMINOT (57137)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		900									
Nombre d'abonnés raccordés		321									
Nombre d'habitants raccordés		826									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		300									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RIVIERE LA SEILLE							
Polluant autorisé	Concentration maximale moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
DBO <sub>5</sub>	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60					
DCO	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60					
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50					
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou						
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	98,3	26	95,9	4	98,8	47,3	40,9	5,3	47

**STEU N°5: Lagune de Pagny les Goin**  
Code Sandre de la station : 025753201817

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/05/2007								
Commune d'implantation			PAGNY-LES-GOIN (57532)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			230								
Nombre d'abonnés raccordés			86								
Nombre d'habitants raccordés			232								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			70								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE GOIN							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	oui	3	94,6	20	89,8	6	96	5,9	82,7	0,7	74,9

**STEU N°6: Rhizostep de Goin**  
Code Sandre de la station : 025725102136

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Rhizosphère									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		GOIN (57251)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		410									
Nombre d'abonnés raccordés		143									
Nombre d'habitants raccordés		341									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		212									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date mars 2014 <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE GOIN							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
DCO	85	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
Pt	4	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	40							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	3	96,9	13	95,2	2	98,6	33,4	20,4	1,9	46,3

**STEU N°7: Station d'épuration de Pommerieux**  
Code Sandre de la station : 025754701244

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/2000									
Commune d'implantation		POMMERIEUX (57547) (Orny, Cherisey, PLG, Verny, Sillegny, Coin sur Seille)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		5 000									
Nombre d'abonnés raccordés		1 697 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)									
Nombre d'habitants raccordés		4 151 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		3 053									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SEILLE									
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
DCO	100	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75							
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité é (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2022	Oui	3,3	97,5	14,8	96,2	5,4	97,1	2,2	95	0,9	80,4

**STEU N°8: Lagune Lorry Mardigny**  
Code Sandre de la station : 025741602460

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Rhizosphère									
Date de mise en service		30/06/2016									
Commune d'implantation		LORRY MARDIGNY									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		800									
Nombre d'abonnés raccordés		260									
Nombre d'habitants raccordés		674									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		246									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration du 09/11/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RU DES CREUX							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					90			
DCO	85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					85			
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					90			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					85			
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	6	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					85			
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	98,3	14	97,4	4	97,7	1	99	3,9	29,4

**STEU N°9 : Lagune Tragny**  
Code Sandre de la station : 025767602245

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagune									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		TRAGNY									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		194									
Nombre d'abonnés raccordés		-									
Nombre d'habitants raccordés		94									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		63									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 22/06/2007 abrogé et remplacé par l'arrêté du 21/07/2015. <input type="checkbox"/> Déclaration du 09/11/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Fossé							
		Nom du milieu récepteur		L'Elme							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
DCO	85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75							
MES	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80							
NGL	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70							
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou								
Pt	3	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	76,9	37	58	38	-2,7	9	6,3	1,7	-30,8

## 1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)



1.8.1.

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en t produit brut	Exercice 2022 en t produit brut
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	0	0
Système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	0,756	0,9
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	13,56	28,0
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	0	0
lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	0	0
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	69,515	74,3
<b>Total des boues produites</b>	<b>83,831</b>	<b>103,2</b>



1.8.2.

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	-	
système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	-	
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	13,6	28,0
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	-	
Lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	-	
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	69,5	74,3
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>82,1</b>	<b>102,3</b>



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	30 €	31,89 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle dans un lotissement <sup>(1)</sup>	3 165 €	3 165€ 3 200 € à compter du 01/08/2022
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle avec raccordement <sup>(1)</sup>	6 330 €	6 330 € 6 400€ à compter du 01/08/2022

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	---	---
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,13 €/m <sup>3</sup>	2,14 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,3993 €/m <sup>3</sup>	1,4176 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,2330 €/m <sup>3</sup>	0,2330 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/05/2019 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 15/10/2019 effective à compter du 27/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement devenu Participation pour assainissement collectif et annule la délibération n°7-2019 du 24 avril 2019 intitulée « Déconnexion de fosse septique ».

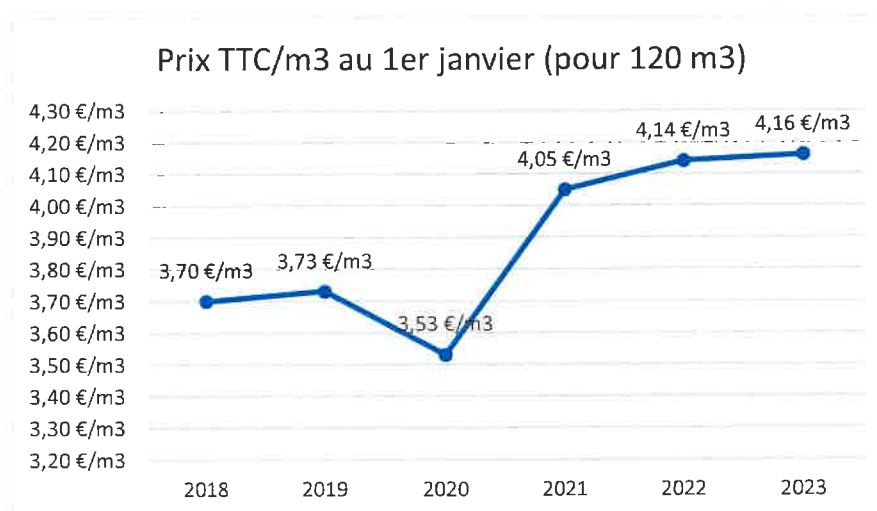
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<i>Part de la collectivité</i>			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	255,60	255,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	255,60	255,60	0 %
<i>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</i>			
Part fixe annuelle	0	0	-
Part proportionnelle	167,92	170,11	1,31 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	167,92	1710,11	1,31 %
<i>Taxes et redevances</i>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0 %
VNF Rejet :	—	—	— %
TVA	45,15	45,37	0,49%
<b>Total</b>	<b>496,63</b>	<b>499,04</b>	<b>0,49%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>4,14</b>	<b>4,16</b>	<b>0,49%</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	483 717,74 (Manque 1 versement de SME)	1 107 099,56 (compris régul versement de 2021)	128,87%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	269 404,80	238 467,47	-11,48%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales	72 917,45 (Remboursement de 30 249,91€ fait en 2022 aux communes)	0	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Primes épuration	33 096,00	87 231,00	163,57%
Total autres recettes	589,84	189,29	-67,91%
<b>Total des recettes réelles (sans les amortissements)</b>	<b>859 725,83</b>	<b>1 432 987,32</b>	<b>66,68%</b>

## 3. Indicateurs de performance

### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 415 habitants au 31/12/2022 (9 297 au 31/12/2021).

En l'absence d'une exhaustivité des documents de zonage d'assainissement, le nombre total d'abonnés potentiels n'est pas défini.

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de NC % des abonnés potentiels (NC en 2021).

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	—	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	—	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		—	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	—%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	—%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>81</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
rhizostep de Vigny	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Station d'épuration de Solgne	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Lagune de Cheminot	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
lagune de Pagny les Goin	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Station d'épuration de Pommerieux	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Rhysostep de Goin	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
Lagune de Lorry-Mardigny	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'est pas connu. (Il n'était pas connu en 2021).

*\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau*

### **3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>
rhizostep de Vigny	100*	100*
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	0*	100*
Station d'épuration de Solgne	100*	100*
Lagune de Cheminot	100*	100*
lagune de Pagny les Goin	100*	100*
Station d'épuration de Pommerieux	100*	100*
rhizostep de Goin	100*	100*
Lagune de Lorry-Mardigny	100*	100*
Lagune de Tragny	-	0*
Rhizostep Secourt	-	100*

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 96,66 (99,41 en 2021).

Le syndicat compte une installation de dépollution supplémentaire à partir de 2022 : la rhizostep de Secourt.

*\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau*



### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Solgne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	28,0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		28,0

#### Station d'épuration de Pommerieux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	74,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		74,3

Il n'y a pas de boue valorisée en agriculture au titre de l'année 2021. Du fait des règles sur les boues dites "Covid", elles doivent être hygiénisées ou être dirigées vers une filière conforme à la réglementation pour leur prise en charge. Elles sont donc prises en charge sur une autre station pour valorisation énergétique et respect du principe évoqué précédemment.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 000 711,31	99 326,63
Montants des subventions en €	823 191,52	193 251,95
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	251 563,67	257 825,08
	en intérêts	164 317,69	157 434,25

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 455 506,40 € (454 537,41 € en 2021).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
MONCHEUX	1 000 000,00	1 200 000,00

#### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
MONCHEUX	2023 -2025	1 600 000,00
LIEHON/BUCHY/SILLY-EN-SAULNOIS (études préliminaires)	2023	100 000,00
SAILLY-ACHATEL (contentieux dossier chez les avocats)	2023 - 2024	90 000,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a reçu deux demandes d'abandon de créance.  
137 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (0 €/m<sup>3</sup> en 2021).

En 2022, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 u / 1000 abonnés (P251.1).

En 2022, le taux de réclamations écrites (P258.1) est de 1,06 u / 1000 abonnés.

Le taux d'impayés est de 0,41 %. Il correspond aux taux d'impayés au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente (0,54% en 2021).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 297	9 415
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	83,8	103,2
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	4,14	4,16
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	137

\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

D 201.0 : tous les usagers du périmètre desservi

D 201.1 : tous les usagers connectés au réseau

DBO5 : demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représentant la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique présente dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale) présents dans l'eau.

MES : on appelle matières en suspension les très fines particules en suspension (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...) qui donnent un aspect trouble à l'eau, (turbidité) et s'opposent à la pénétration de la lumière nécessaire à la vie aquatique. En trop grande quantité elles constituent donc une pollution solide des eaux.

NGL : C'est la somme en azote de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un prélèvement (azote gazeux exclu)

NTK : C'est la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'eau

NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (ammonium) : L'azote ammoniacal est souvent le principal indicateur chimique de pollution directe d'une eau de rivière à l'aval d'un rejet polluant

PT : phosphore organique + phosphore minéral

# **ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OTB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 400 euros TTC par m<sup>3</sup> (OTB) en dessous de 100 litres/jour.

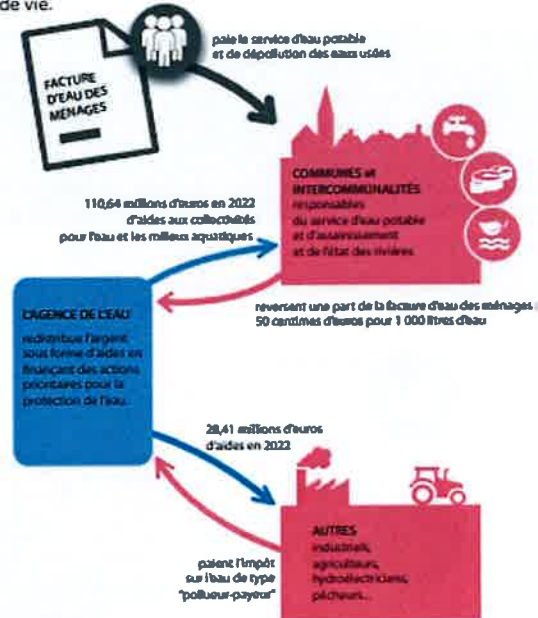
www.services.eaufrance.fr

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.33, impose à l'aire mairie ou à l'aire président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La loi mairie ou l'aire président-e de l'établissement public de coopération intercommunale a pour le présent note d'information public chaque année l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/rapport-annuel-rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

NOTE D'INFORMATION SUR LES BUDGETS DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozéneules - BP 30019  
57161 Mouline-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr



➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/>  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts ➔ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



Rédaction : AELU/IC et AFPM/CC/OM • art 2023 à imprimer sur papier FSC  
Création photos : les agences de l'eau - illustrations : Clémentine, Jean-Louis Aubert